



Séance du 10 septembre 2024 à 18h00

Le bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de loisirs d'Anjoutey, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Anderhueber, Président.

Nombre de conseillers

En exercice : 10
Présents : 9
Absents : 1
dont représentés : 0
Votes pour : 09
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 09

Titulaires présents : J-L. ANDERHUEBER, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, J. CHIPAUX, C. CODDET, A. FESSLER, E. PARROT, D. VALLVERDU

Membres absents : A-S. PEUREUX-DEMANGELLE

Secrétaire de séance : E. PARROT

Date de la convocation

03/09/2024

Date de publication

13/09/2024

Décision du bureau n°2024-005

Objet : Pôle Petite Enfance – modification des règlements de fonctionnement des services petite enfance

Vu

- l'arrêté préfectoral n° 90-2023-12-06-00003 du 6 décembre 2023 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération communautaire n°043-2020 du 15 juillet 2020 portant délégations de l'assemblée au Président et au bureau,

Considérant

- la nécessité de procéder à la modification des règlements de fonctionnement des deux multi-accueils et de la halte-garderie du service petite enfance, sur les points suivants :
 - la composition de la commission d'attribution des places,
 - l'ordonnance d'antipyrétique est à fournir tous les ans,
 - un paragraphe sur l'organisation des journées pédagogiques,
 - le changement de terme pour l'infirmière par « référente santé et accueil inclusif »,
 - le remplacement des termes « directrice du Pôle Petite Enfance » par « co-directeur »,
 - la mise à jour des pathologies à éviction,
 - la modification de l'adresse postale des Papy'llons,
 - la modification des horaires d'ouverture des Petits Pas Tapons,
 - la modification de l'âge des enfants accueillis (jusqu'à l'entrée à l'école),
 - le retrait de la limite de trois semaines de congés capitalisés,
 - l'augmentation du temps d'accueil d'urgence à une semaine,
 - le retrait de la référence au site « macicogne.fr » car n'existe plus.

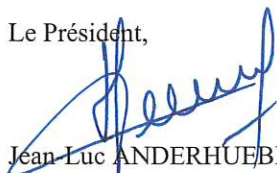
Monsieur le Président propose d'engager cette modification et de rendre accessible aux familles et aux agents la nouvelle version de ces règlements de fonctionnement.

Le bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE les modifications relatives aux règlements de fonctionnement.

Étueffont, le 12 septembre 2024,

Le Président,


Jean-Luc ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance,


Éric PARROT